

Lexique des termes juridiques

Par **LouisDD**, le 12/11/2016 à 09:28

Bonjour

Je fais ce post ayant été très déçu par le lexique Dalloz.

En effet plusieurs mois sont passés depuis ce début de L1, Et plusieurs définitions en cours, en TD et pour le forum ont été cherchées.

J'avais acheté le Dalloz (le seul disponible le jour où j'ai été acheté mon lexique...), Et sur une bonne dizaine de définitions pourtant simples voir "communes"... Aucune n'y figurait...

Ayant des amis avec un lexique Lexisnexis, Je leur ai demandé s'ils trouvaient dans le leur... Et bien oui. J'en viens à me demander si Lexisnexis Sur ce coup n'a pas surpassé Dalloz, déjà question de prix : 13€ pour lexisnexis contre 20€ pour Dalloz.

Précisons tout de même que le Dalloz semble plus fourni : plus de 6000 entrées, contre 4300 pour lexisnexis.

Mais attention il faut relativiser : beaucoup d'entrées Du Dalloz renvoient à une autre entrée (double les entrées pour rien), Et certaine entrée sont...nulle ?? (cf : Soft Law... Je n'avais pas compris la notion, heureusement que le lexique Dalloz m'a sauvé... --')

Et pour la petite anecdote, j'étais en TD, Mon lexique dans mon sac, Notre chargée de TD nous demande une définition "déclaration de droits" et je suis tout fier d'être le seul avec mon lexique Sur Moi, Je feuillette... Et gros flop la définition n'y était pas...[smile4]

Petit plus du Lexisnexis : il est deux fois plus fin que le Dalloz, donc plus léger et moins gourmand en place dans votre sac, donc même s'il s'avère qu'il est potentiellement moins fourni, Ça peut toujours dépanner en prenant moins d'espace !

Bref perso je n'ai peut être pas le recul nécessaire pour apprécier le lexique Dalloz, mais j'ai déjà par précaution acheté le Lexisnexis, je pourrai vous tenir au courant si jamais une définition échappé au bleu mais pas au rouge !

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/11/2016 à 12:36

Bonjour

Moi aussi j'ai été déçu par le lexique Dalloz. En LD1 ça pouvait aller, mais c'est à partir de la LD2 que j'ai constaté qu'il manquait des définitions importantes, comme par exemple la novation (à l'époque c'était le lexique juridique 2012, je ne sais pas si elle a pu être ajoutée depuis). De plus, certaines définitions sont parfois incomplètes.

Je n'ai jamais essayé le lexique Lexisnexis.

J'ai préféré payer un peu plus cher et prendre la référence des lexiques : "le Gérard Cornu". Je te le conseille vivement car je le trouve très complet. En tout cas, j'y ai toujours trouvé ce que je cherchais.

Par **Camille**, le **12/11/2016** à **14:08**

Bonjour,

Voir aussi

<http://www.dictionnaire-juridique.com/lexique-juridique.php>

de Serge Braudo, qui a au moins le mérite d'être accessible gratuitement sur internet.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/11/2016** à **14:21**

Bonjour

Tout à fait ! Je l'ai d'ailleurs référencé dans mon sujet "Sites utiles".

Par **LouisDD**, le **12/11/2016** à **15:14**

Salut !

S'il faut mettre le prix pour avoir un très bon lexique je le ferais, pour l'instant je me contenterai d'avoir un dalloz et un lexisnexis !

Oui il est pas mal celui en ligne mais il est incomplet !

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/11/2016** à **15:17**

Bonjour

Ok. Tu peux toujours emprunter le Gérard Cornu pour compléter certaines définitions, ta BU doit certainement en avoir (mais pas sûr qu'il y en est encore de libre à cette période de l'année).

Pour le dico en ligne, il vaut bien le Dalloz.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **12/11/2016 à 17:18**

Coté définition en général je me base sur le Dalloz, il a la particularité un peu pénible de ne pas forcément placer la définition là où elle doit être, pour la Déclaration des droits il faut se rendre dans la définition générale pour y trouver son sens pénal et constitutionnel.

Pour le reste je fouine sur internet voir tout simplement un Larousse lorsque le mot est un simple inconnu, pour le reste je trouve le Cornu un peu "violent" pour la LD1, vu les définitions, un peu d'archéologie sur internet et le tour est joué, notons aussi que pas mal d'étudiants ne savent pas choisir a bonne définition.

Combien de fois en droit civil, certains ont sorti la définition d'un mot en droit pénal plutôt qu'en droit civil ...

Sinon à l'occasion si ça reste sur quelques mots, avant d'investir je préfère me rendre à la BU et attraper la définition manquante, certes je n'ai pas le livre à demeure, mais acheter le Cornu pour la LD1 me semble un investissement un peu trop présomptueux pour l'utilité que nous allons en avoir, pour la suite oui, mais pour la LD1 ...

Par **gdamy**, le **26/03/2020 à 10:03**

Bonjour, plutôt que de payer pour le lexique DALLOZ, vous pouvez consulter gratuitement notre lexique juridique :

<https://gregorydamy.niceavocats.fr/nos-publications/lexique-juridique>

Nous sommes un cabinet d'avocats et nous mettons nos ressources aux services des étudiants.

Bien à vous